

Paix-Travail-Patrie**PEACE-WORK-FATHERLAND****REGION DU SUD****SOUTH REGION****DEPARTEMENT DE LA MVILA****MVILA DIVISION****COMMUNE DE NGOULEMAKONG****NGOULEMAKONG COUNCIL****B.P.02****P.0.02****SECRETARIAT GENERAL****SECRETARY GENERAL****ADDITIF N°001 AU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION****N°001/DC/C-NGG/SIGAMP/CIPM/2024 DU 03/02/2025**

**POUR L'EQUIPEMENT D'UNE FANFARE MUNICIPALE EN INSTRUMENTS DE MUSIQUE AU
CMPJ DE NGOULEMAKONG, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD EN
PROCEDURE D'URGENCE, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD EN
PROCEDURE D'URGENCE**

Financement : BIP MINDDEVEL EXERCICE 2025,**Au lieu de****13. Critères d'évaluations****13.1-Critères éliminatoires****Il s'agit notamment :**

- a. De la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission ;
- b. De l'absence du cautionnement de soumission ;
- c. Des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- d. Du non-respect de 70% critères essentiels ;
- e. De L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- f. De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- g. De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- h. De la non-conformité du modèle de soumission ;
- i. De l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant ;
- j. De la non-conformité du mode de soumission ;
- k. De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- l. De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- m. De la non-conformité aux spécifications techniques majeures des fournitures
- n. Du Non-respect du profil du chef de mission

Lire plutôt**13. Critères d'évaluations****13.1-Critères éliminatoires****Il s'agit notamment :**

- a. De la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission ;
- b. De l'absence du cautionnement de soumission ;
- c. Des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- d. Du non-respect de 70% critères essentiels ;
- e. De L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;



- f. De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- g. De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- h. De la non-conformité du modèle de soumission ;
- i. De l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant ;
- j. De la non-conformité du mode de soumission ;
- k. De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- l. De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- m. De la non-conformité aux spécifications techniques majeures des fournitures

Le reste sans changement

Ngoulémakong le 05 Février 2025

AMPLIATIONS :

- **Président de la CIPM/C-Ngoulémakong**
- **DD MINEPAT/Mvila**
- **DD MINMAP/Mvila**
- **ARMP (pour publication et archivage)**
- **Affichage**
- **Archives/Chrono**

